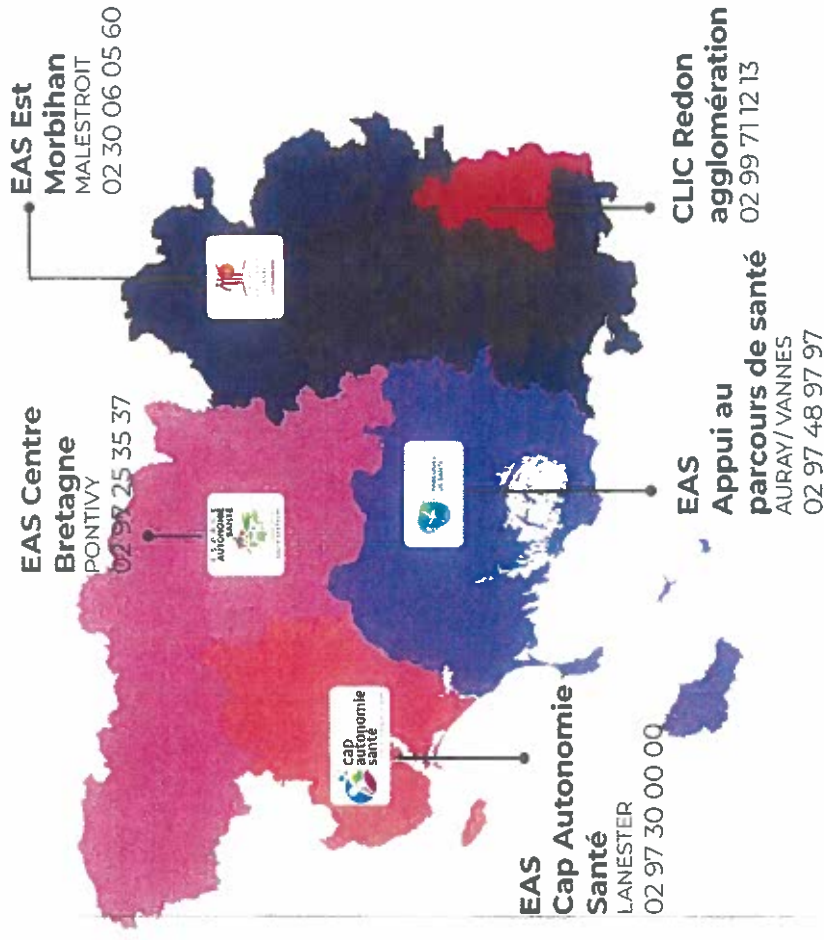


Pour vous aider

Un proche, un professionnel de santé, un établissement pour personnes âgées, ou l'Espace Autonomie Santé (EAS) le plus proche de chez vous, peuvent vous accompagner dans vos démarches.



Une assistance usager est aussi à votre disposition :

0801 110 110 (n° gratuit)

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30



Création-impression : Conseil départemental du Morbihan. Photos : J. LUSSEAU - Adobe stock. Papier PEFC fabriqué à partir de pâtes provenant de forêts gérées de façon durable, 2025



ViaTrajectoire.fr

Pour **SIMPLIFIER**

sa recherche et
son inscription
en établissement
pour personnes âgées





ViaTrajectoire.fr

Un service public en ligne national, gratuit, confidentiel et sécurisé.

Pour faciliter vos recherches et démarches d'inscription en établissement pour personnes âgées *, l'ARS et le Département du Morbihan déploient la plateforme Internet **ViaTrajectoire Grand Âge en Bretagne.**

POURQUOI ?

- **Un dossier unique** pour toutes les inscriptions en établissements
- **Un moteur de recherche multicritères** : proximité géographique, budget, type d'hébergement et de soins
- **Un espace numérique personnel et sécurisé**, accessible par votre médecin traitant

POUR QUI ?

- Pour vous, dans la rubrique : **Personnes âgées**
- Pour votre médecin traitant, dans la rubrique : **Médecins libéraux**
- Pour les établissements d'accueil, dans la rubrique : **Professionnels en établissement**

* Hébergement permanent, temporaire ou accueil de jour



COMMENT ÇA MARCHÉ ?



ÉTAPE 1

JE ME CONNECTE SUR **ViaTrajectoire.fr**

- Sur la page d'accueil, je clique sur la rubrique "Personnes âgées"
- Je crée mon dossier d'inscription avec une adresse mail valide



ÉTAPE 2

JE REMPLIS MON DOSSIER

- Je complète mes informations personnelles et mon adresse mail
- Je crée un mot de passe
- J'ouvre ma boîte mail pour valider mon adresse mail
- Je conserve mon numéro de dossier
- Je renseigne les informations administratives demandées
- Je fournis les pièces justificatives



ÉTAPE 3

J'INFORME MON MÉDECIN TRAITANT DE MA DEMANDE

- Je déclare mon médecin traitant dans mon dossier et indique ses coordonnées
- Je prends rendez-vous avec lui pour qu'il complète le volet médical et le volet autonomie



ÉTAPE 4

JE SÉLECTIONNE LES ÉTABLISSEMENTS DE MON CHOIX ET JE PEUX SUIVRE MES DEMANDES

- Je choisis les établissements à l'aide du moteur de recherche
- J'envoie ma demande aux établissements de mon choix, partout en France
- À tout moment, je peux modifier, compléter ou annuler mes demandes d'admission
- Je me connecte à mon espace personnel pour suivre l'évolution de mon dossier